



MAIRIE DE LHERM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal

5 septembre 2022 – 20h30

Salle du Conseil Municipal



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Personnel : Création de postes dans le cadre des avancements de grade 2022
2. Finances : Demande de subvention pour mobilier scolaire avec l'ouverture d'une nouvelle classe élémentaire
3. Finances : Convention de financement avec l'Etat pour la réalisation de la Voie douce RD43b
4. Travaux : Enfouissement du réseau électrique et éclairage public RD43b par le SDEHG
5. Urbanisme : Intégration de l'éclairage public et les espaces verts du lotissement Labarteuille
6. Urbanisme : Extension du périmètre de lutte contre les termites
7. Intercommunalité : Modification des Statuts du SMGALT
8. Intercommunalité : Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
9. Intercommunalité : Rapport d'activités 2021 du SDEHG

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

Création de postes dans le cadre des avancements de grade 2022

Afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Ancien	Nb de postes	Nouveau	Temps de travail
Agent de Maîtrise	1	Agent de Maîtrise principal	35h
Adjoint Administratif principal 2° classe	1	Adjoint Administratif principal 1° classe	35h
Adjoint technique	1	Adjoint technique principal 2° classe	35h
Adjoint technique	1	Adjoint technique principal 2° classe	32h

PROPOSITION

APPROUVER la création des postes

Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier scolaire pour l'ouverture d'une classe

Ecole	Nb de classes	effectifs
Elémentaire	10 (+1)	242
Maternelle	6	150

Avec l'ouverture d'une nouvelle classe élémentaire, il est possible d'obtenir une subvention pour l'acquisition de mobilier scolaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il sera proposé de solliciter une aide pour l'acquisition de mobilier d'un montant de 4 001.85€ HT.

PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Convention de financement avec L'Etat pour la réalisation de la voie douce RD 43b

La commune a été retenue dans le cadre de **l'appel à projets aménagements cyclables 2022**

Montant de la subvention : 100 000€ soit 39,16%.

Engagement de la commune :

- ⇒ Fournir un rapport d'exécution attestant de la conformité du Projet avec le programme conventionné.

- ⇒ Fournir un explicatif des écarts entre le théorique et le réalisé pour les aspects suivants :
 - le planning, les délais et les aléas éventuels afférents,
 - les éléments financiers (coût effectivement réalisé, plan de financement final, les dépenses éligibles payées),
 - les éléments techniques de description du Projet (longueur, signalisation, interactions,)

- ⇒ Fournir les mesures de fréquentation de la piste cyclable.

PROPOSITION

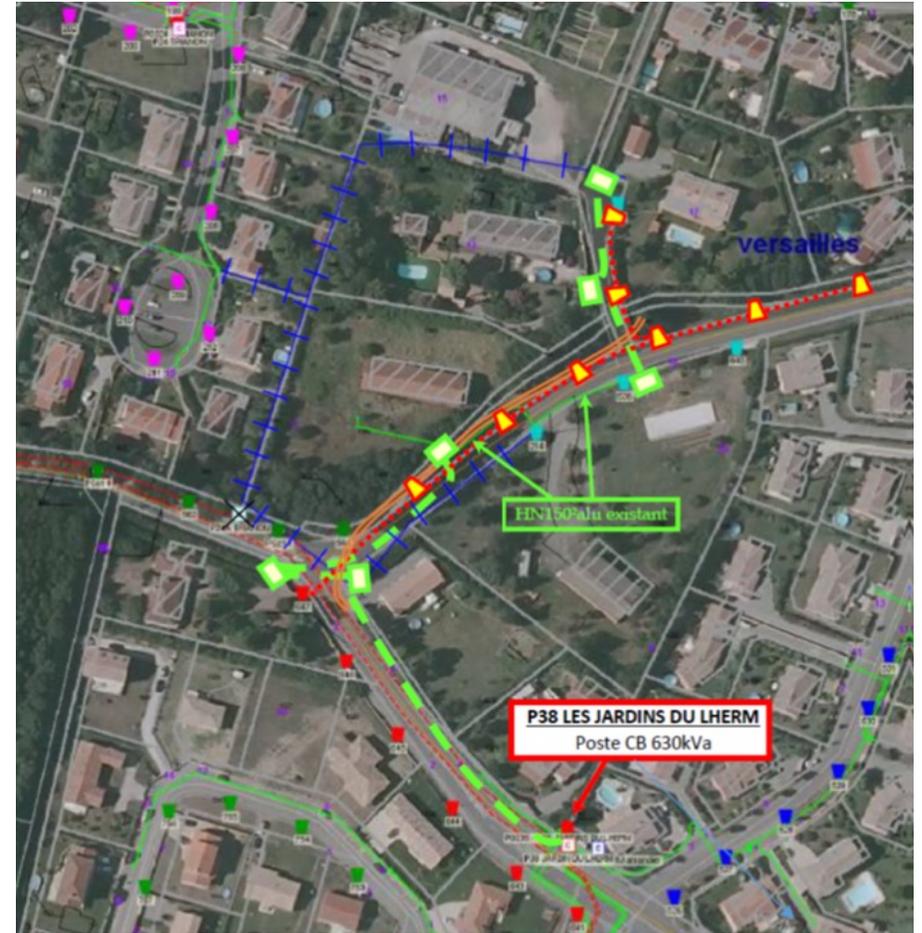
AUTORISER le Maire à signer la convention

Enfouissement du réseau électrique et éclairage public RD43b par le SDEHG

RAPPEL Délibération du 29 juin 2021 : Part communale 42 691€

Suite à une modification du projet technique :
La participation totale de la commune est de 60 027€

Ce financement peut être couvert par fonds de concours en versant une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles pour la partie électricité et éclairage, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

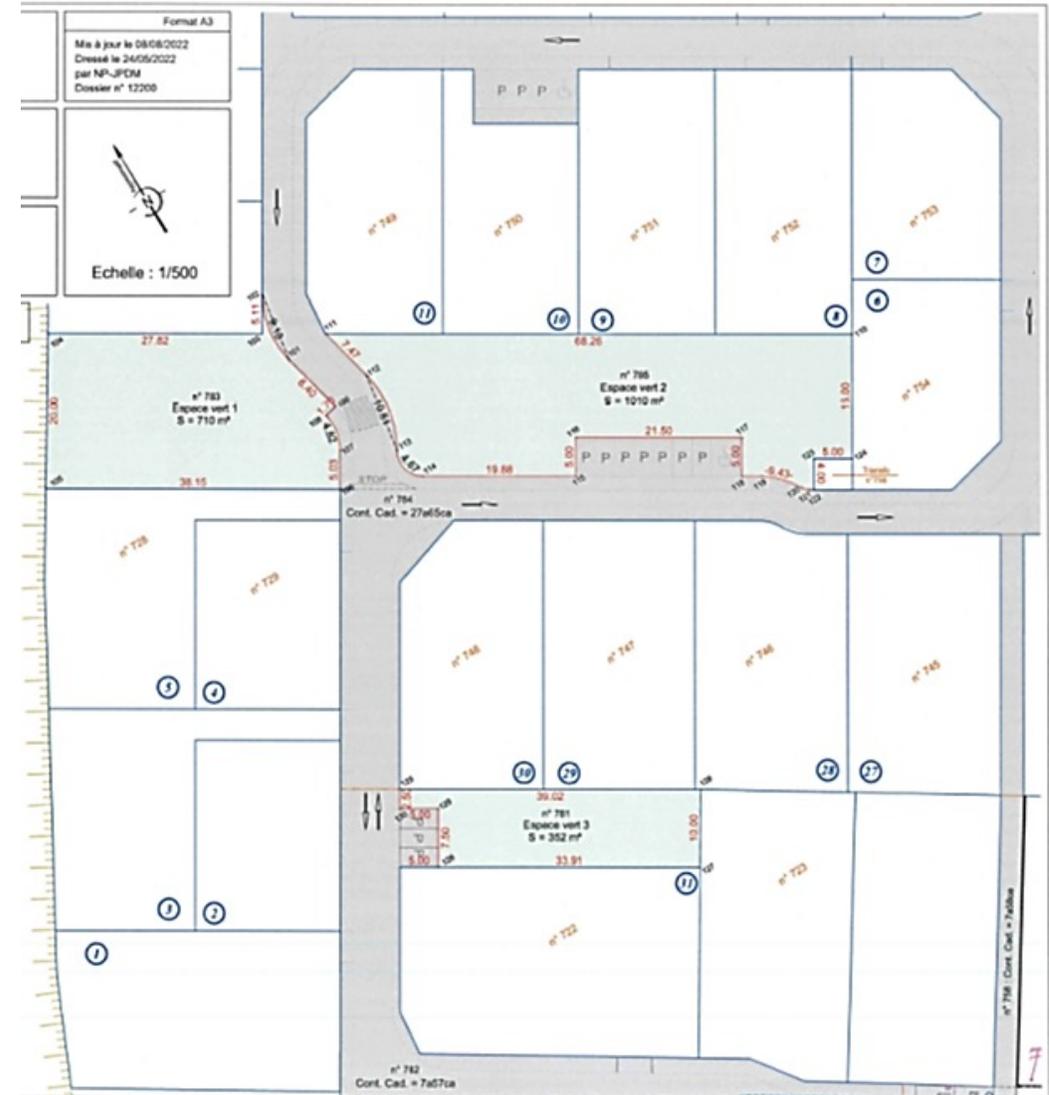


PROPOSITION

APPROUVER le financement du projet

Intégration dans le domaine communal du lotissement Labarteuille

Demande de l'association syndicale du lotissement Labarteuille d'intégrer au domaine communal le réseau d'éclairage public ainsi que les espaces verts de 2 072 m².

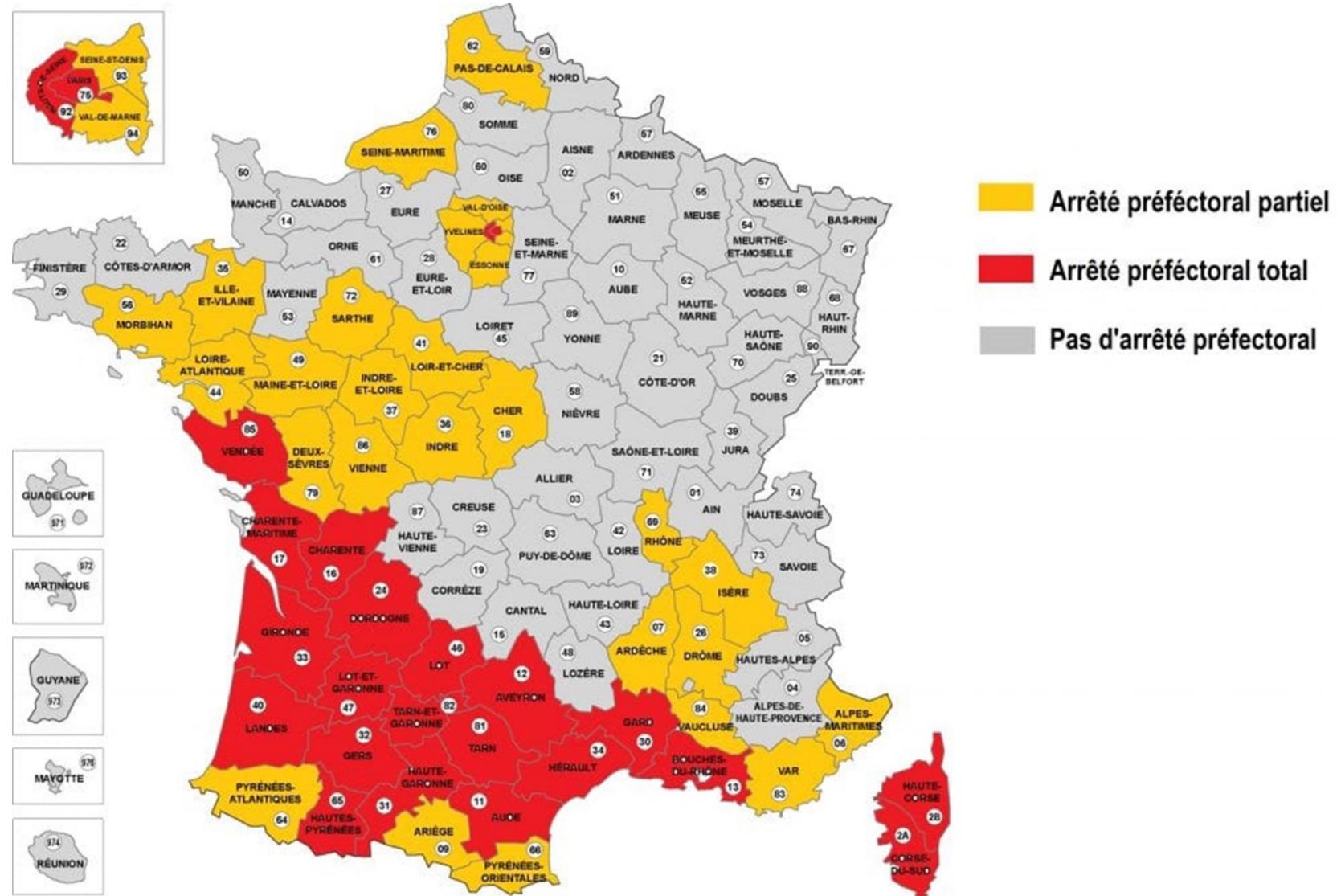


PROPOSITION

APPROUVER l'intégration des espaces verts et de l'éclairage public

Extension du périmètre de lutte contre les termites

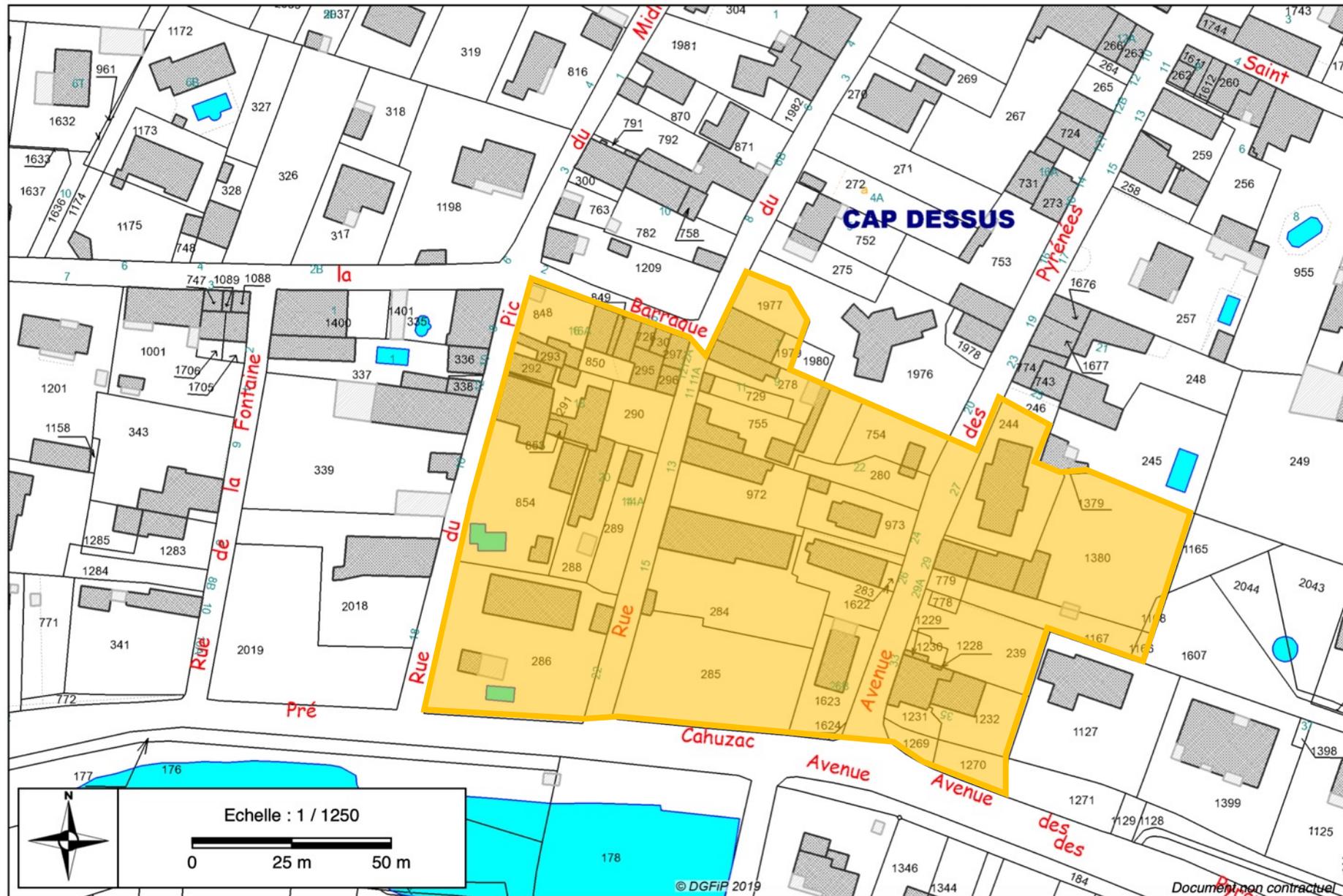
Départements sous arrêtés préfectoraux termites



LHERM - Périmètre de surveillance et protection contre les termites – Octobre 2014



LHERM - Périmètre de surveillance et protection contre les termites – Septembre 2022



Imprimé le 21 July 2022 à 01:58:29 +0200 par elu-31299 depuis 78.220.123.78.rev.sfr.net (78.123.220.78)

Que dit le Code de la Construction et de l'Habitat ?

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Les propriétaires de maisons et bâtiments devons effectuer leur déclaration en mairie. Cette déclaration doit être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou bien déposée contre décharge en mairie.

Modification des statuts du SMGALT

Le Syndicat souhaite :

- Modifier la représentativité des membres pour passer de 90 délégués à 45 en raison des difficultés à réunir le quorum lors des assemblées générales.
- Régulariser le périmètre d'intervention du Syndicat, en modifiant le terme « la Tounis » par « leurs affluents » aux articles 2, 3 et 14, car ces derniers font partie des bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne Moyenne, de la Louge et du Touch.
La même régularisation est à appliquer à l'article 14 par la suppression du terme « Nère ».
- Régulariser le changement de nom de la CC de la Save au Touch par la CC Le Grand Ouest Toulousain aux articles 1 et 2 des statuts.

PROPOSITION

APPROUVER la modification des statuts du S.M.G.A.L.T.

Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

L'article L 5211-39 du Code Général des collectivités prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre.

PROPOSITION

PRENDRE ACTE de la communication du Rapport d'activités 2021 de la CC Cœur de Garonne

Rapport d'activité 2021 du SDEHG

L'article L 5211-39 du Code Général des collectivités prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre.

PROPOSITION

PRENDRE ACTE de la communication du Rapport d'activités 2021 du SDEHG

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

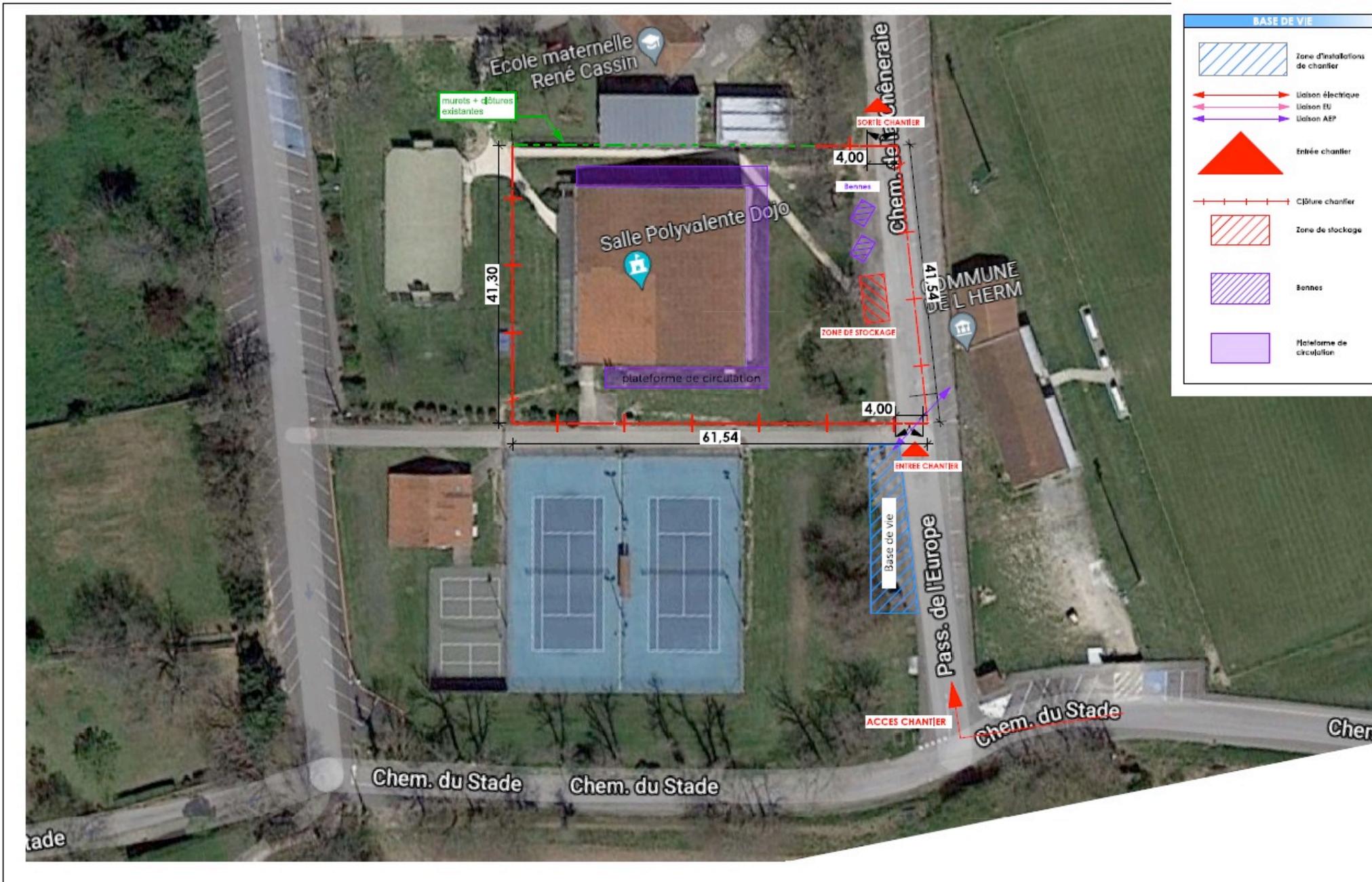
Dépenses

Objet	Bénéficiaire	Montant € TTC
Lot 1 : Rénovation de la salle polyvalente	Negretto	122 749.00
Réfection de trottoir	SARL Dupuy TP	4782.00
Reprise pluvial école élémentaire	SARL Dupuy TP	1968.00
Tondeuse autotractée	MJ Motoculture	2350.00
Installation climatiseur à l'école	Alibert	4032.19
Matériel informatique mairie, médiathèque	Lorema	3145.20
Vêtements de travail services techniques	EPI Haute visibilité	1580.12
Nettoyage sol dojo	Cheneau Nettoyage	2094.12
Réfection sanitaire de l'école	Alibert	1956.00

Informations diverses
et
Rapport des comités consultatifs

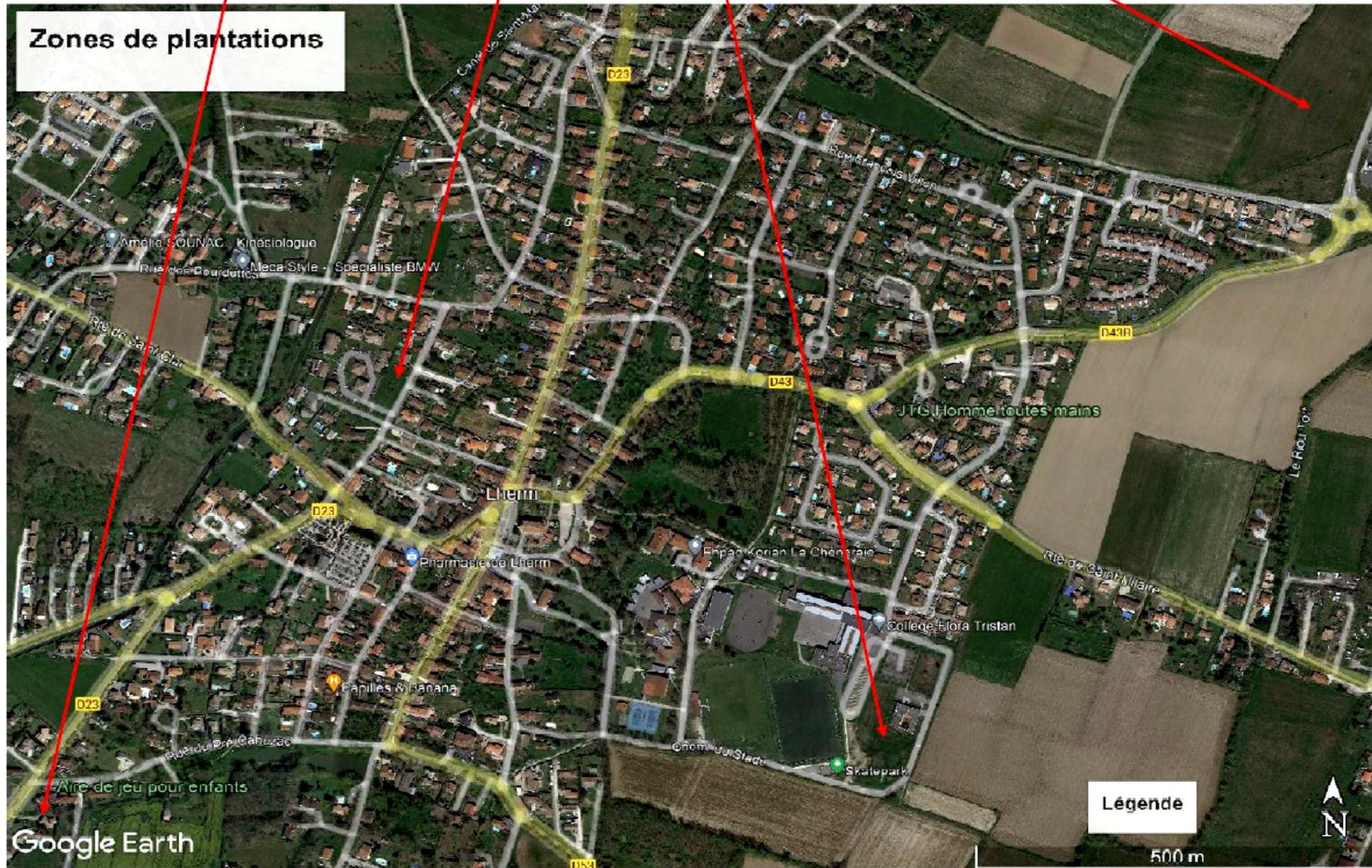
Bilan Rénovation Salle polyvalente

RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE		FINANCEMENTS	
	MARCHES HT		Prévisionnel
TRAVAUX			
Couverture-zinguerie-bardage	122 749	DSIL 30% cis imprévus	155 465
Menuiseries extérieures	243 151	Contrat de territoire travaux hors imprévus	155 465
Cloisons-plafonds-isolation	58 614	Région	40 000
Electricité	7 091	CAF (à confirmer)	55 000
Chauffage-ventilation	63 345	ACTEE	11 150
Peinture	8 939	Fonds de concours 3CG (10% du reste à charge)	18 275
		CEE (estimation)	5 000
		Sinistre parois en verre	15 234
		Sinistre toiture (déjà reçu)	36 000
		TOTAL SUBVENTIONS et Remboursements sinistres	527 589
		Taux	96,8%
TOTAL	503 888	SOLDE COMMUNE (avec imprévus) HT	42 439
Imprévus 5%	25 194		
TOTAL Travaux	529 083		
ETUDES		Analyse en coût global (selon audit énergétique page 47)	
Maîtrise d'Œuvre	34 800	Gain économique exploitation (au bout de 30 ans)	281 119
Bureau de Contrôle	3 850	Economie globale (au bout de 30 ans)	238 680
S.P.S.	2 295		
TOTAL Etudes	40 945		
TOTAL GENERAL HT	570 028		



IMPLANTATION PLANTATIONS PREVUES 2022-2023 : 5 zones + 3 arbres supplémentaires quartier Labarteuille

1. Angle rue du Pré Cahuzac-route de Bérat (8 U) 2. Chemin de Tutau (12 U) 3. Jardins collectifs avenue de l'Europe (7U + 3U) 4. 2^{ème} ligne de haie Zac de Coucoures (125ml)



Coût du projet
499.50€

Travaux routiers

Localisation des prochains travaux de voirie : renforcement, rénovation des chaussées et curage de fossés



Travaux routiers

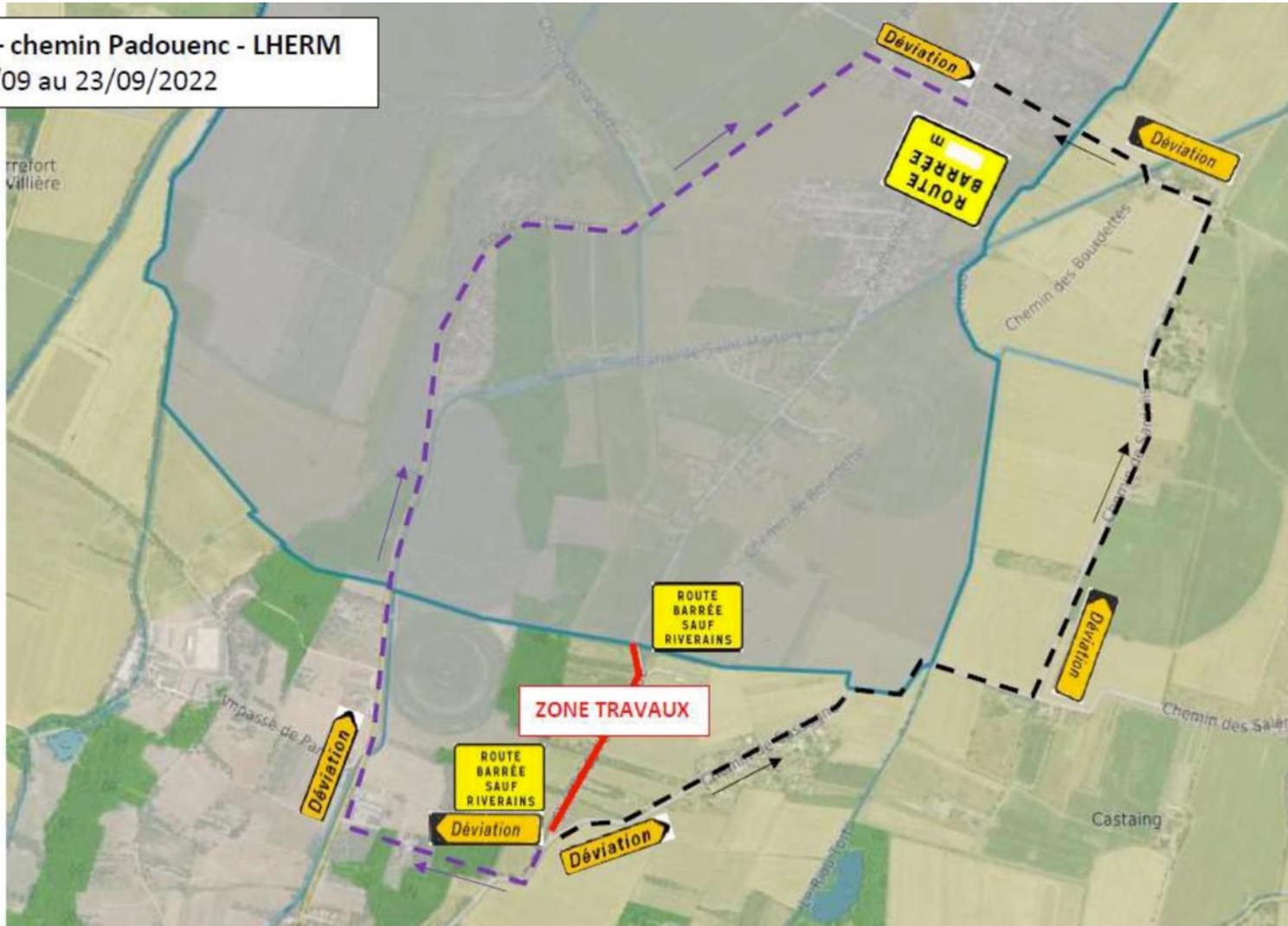
Chemin Les Galiers – du 19/09 au 21/09



Travaux routiers

Chemin de Padouenc – du 15/09 au 23/09

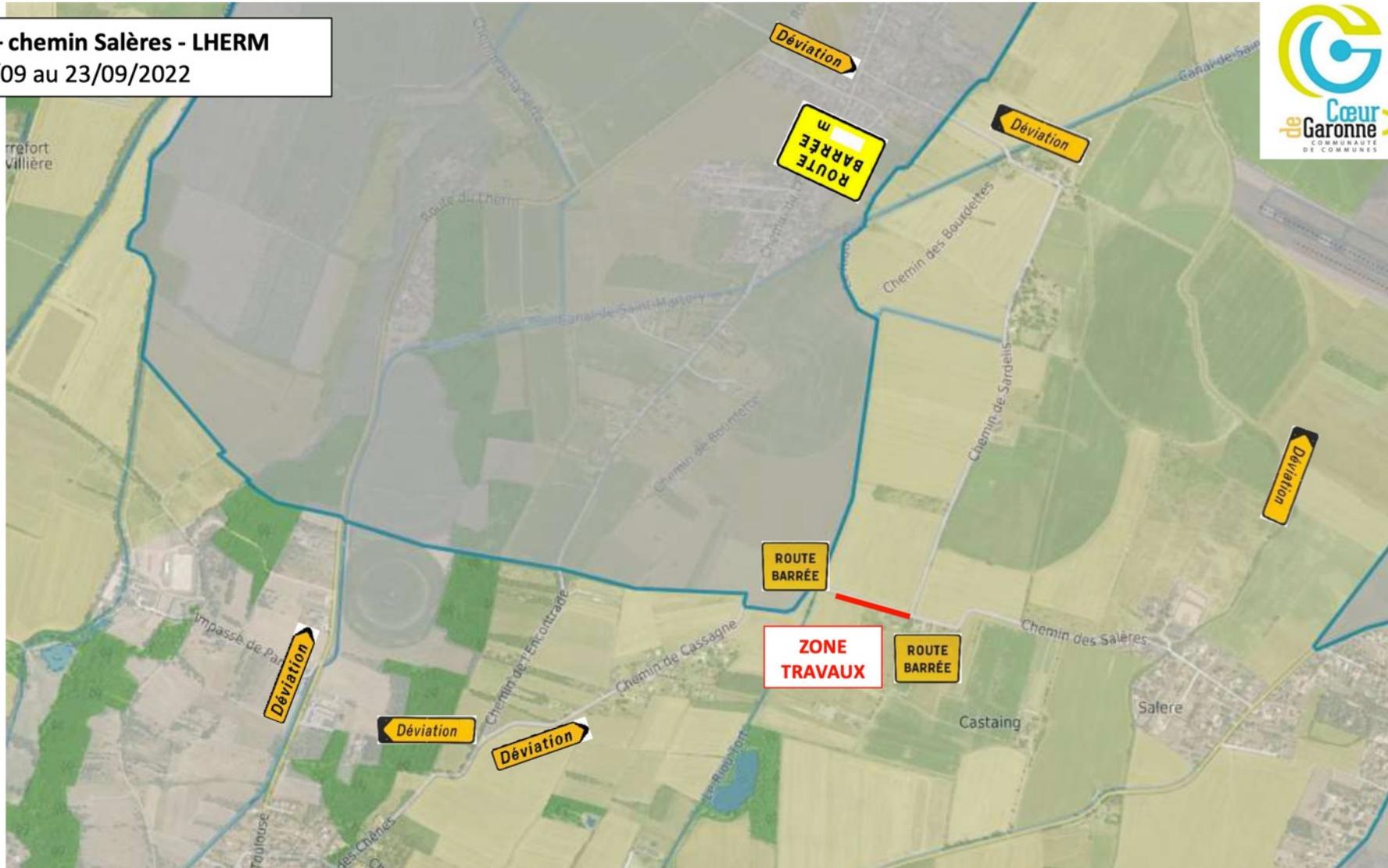
DESC – chemin Padouenc - LHERM
Du 15/09 au 23/09/2022



Travaux routiers

Chemin Salères – du 13/09 au 16/09

DESC – chemin Salères - LHERM
Du 19/09 au 23/09/2022



Travaux routiers

Chemin Français (quartier Branas) – dates à définir avec l'entreprise GUINTOLI titulaire du marché

Ce chemin est propriété à part égales de MURET et LHERM. La limite de propriété se trouve sur l'axe longitudinal de la chaussée.

Solution A :

- Rabotage chaussée sur 10 cm
- Apport 0/20 sur 5cm
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en enrobé sur 6 cm
- Réglage des accotements
- Remise à la côte des regards
- Curage des fossés de part et d'autre de la voie
- Remise à la cote bouche à clé
- Hydrocurage des accès (25 coté Lherm, 2 coté Muret)
- Reprise des accès sur 1,50m maxi de profondeur ou raccordement jusqu'au dalle béton existante, en
- 0/20+enrobé

Solution B :

- « Déflashage » en grave émulsion
- Mise en œuvre d'une couche de roulement ESU type bicouche pré-gravillonné
- Réglage des accotements
- Remise à la côte des regards
- Curage des fossés de part et d'autre de la voie
- Remise à la cote bouche à clé
- Hydrocurage des accès (25 coté Lherm, 2 coté Muret)
- Reprise des accès sur 1,50m maxi de profondeur ou raccordement jusqu'à la dalle existante, en
- 0/20+bicouche

Travaux routiers

Chemin Français (quartier Branas) – dates à définir avec l'entreprise GUINTOLI titulaire du marché

Financement – estimation initiale

SOLUTION A		SOLUTION B	
90 632,00€HT		68 182,00€HT	
Part Lherm	Part Muret	Part Lherm	Part Muret
51 298,50€HT	39 333,50€HT	39 398,50€HT	28 783,50€HT

Financement – proposition de Muret en date du 7 juillet (proratiser aux nombre de boites à lettres, 1 vs 28 soit 3,5% pour la part payée par Muret)

SOLUTION A		SOLUTION B	
90 632,00€HT		68 182,00€HT	
Part Lherm	Part Muret	Part Lherm	Part Muret
87 506,50€HT	3 125,50€HT	65 831,00€HT	2 351,00€HT

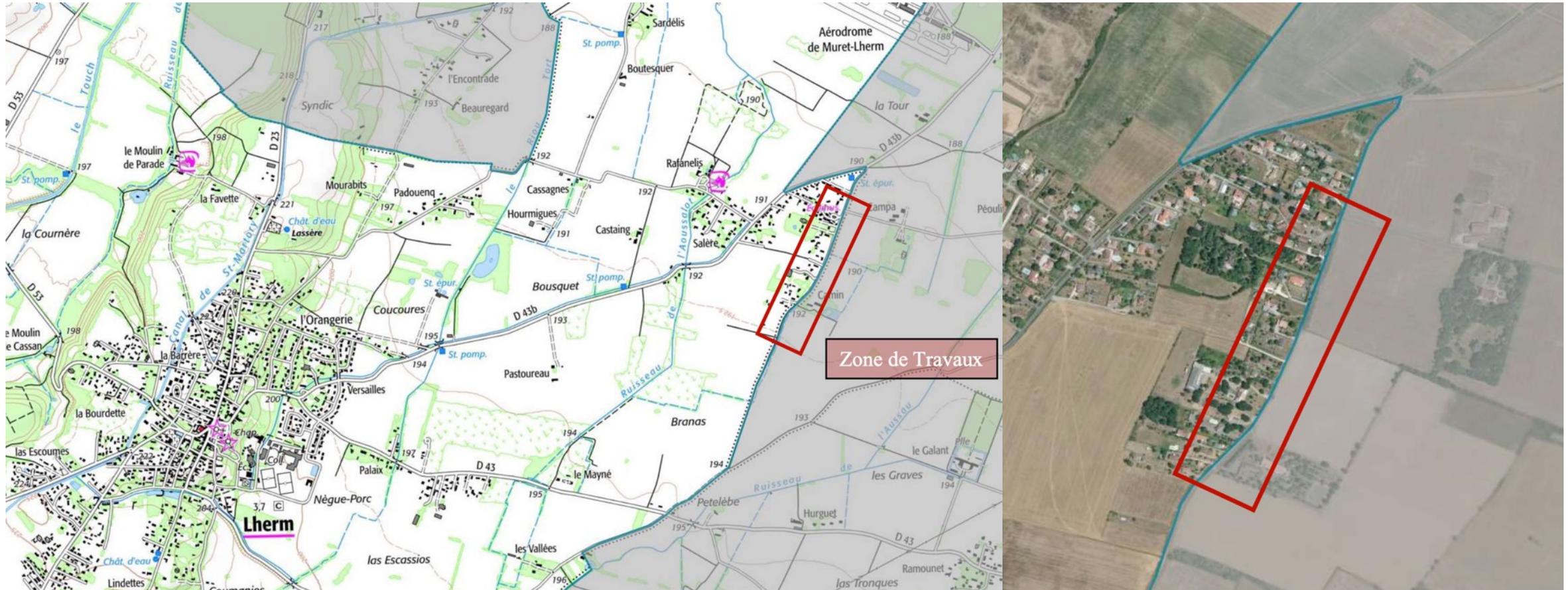
Financement – résultat des négociations avec le Maire de Muret (part de la commune de Muret = 13%)

SOLUTION B	
68 182,00€HT	
Part Lherm	Part Muret
59 361,00€	8 821,00€
87%	13%

Etant donné la faible contribution de la commune de Muret, la solution B a être retenue pour ne pas trop grever l'enveloppe annuelle de travaux de sur la commune de LHERM

Travaux routiers

Chemin Français (quartier Branas) – dates à définir avec l'entreprise GUINTOLI



Prochain Conseil Municipal

Non programmé

Prochains Conseils Communautaires

23/06/2022 – 19h à Cazères

08/09/2022 – 19h à Rieumes

06/10/2022 – 19h à Le Fousseret

10/11/2022 – 19h à Cazères

01/12/2022 – 19h à Rieumes

